

## Programme d'actions de prévention inondation 2

Dans la continuité du premier PAPI, Grand-Orly Seine Bièvre est engagé dans l'élaboration d'un PAPI n°2 qui s'étendra sur la période 2023-2029.



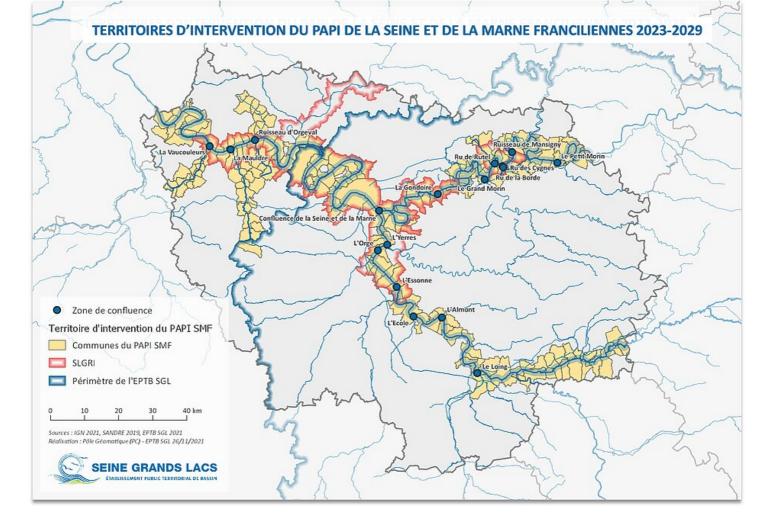
## **Actu juillet 2023**

Dans le cadre du développement de la culture du risque inondation auprès des élus et de la population du bassin-versant Orge-Yvette, le <u>SIAHVY</u> Z, le Syndicat de l'Orge et le PNRHVC viennent de mettre en place 2 actions du PAPI :

- >Une quarantaine de repères de crues et de panneaux pédagogiques ont été posés le long des cours d'eau en partenariat avec certaines communes.

Dans le cadre de l'instruction du dossier de labellisation du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes 2023-2029, la commission de labellisation de l'<u>Agence de l'eau Seine Normandie</u> (COMILAB) s'est réunie vendredi 7 juillet 2023 et a rendu un avis unanimement favorable pour la labélisation du dossier PAPI, assorti de remarques, recommandations et commentaires sur certaines actions.

Le préfet de la Région Ile-de-France ayant officialisé la labellisation par un courrier en date du 17 aout 2023, permettant aux maîtres d'ouvrages de déposer des demandes de subvention au titre du <u>FPRNM</u> 🗷 depuis le 14 septembre, le PAPI 2023/2029 est donc officiellement lancé.



Le Grand-Orly Seine Bièvre est maître d'ouvrage dans le PAPI, programme d'actions de Prévention de la Seine et de la Marne franciliennes, aux côtés d'autres collectivités.

Cette action est pilotée par le <u>Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs</u> 2, syndicat mixte œuvrant sur 18 départements pour répondre à 3 missions :

- > la protection et la prévention contre les inondations,
- > le maintien d'un débit minimum de la Seine et de ses principaux affluents pendant les saisons les plus sèches
- > l'adaptation aux changements climatiques du bassin amont de la Seine.

